

COMMENT EVALUER ET STIMULER LES COMPETENCES VISUELLES CHEZ LA PERSONNE AVEC HANDICAP RARE ?

OBJECTIFS GENERAUX

Mettre en évidence l'**efficience visuelle** de personnes (enfant ou adulte) en situation de handicap rare ou complexe pour **adapter et améliorer l'accompagnement** de ces personnes.

- A partir du bilan d'efficience visuelle, **dégager des objectifs** de travail pour la stimulation visuelle.
- **Créer et animer un atelier** de stimulation visuelle au sein d'un établissement ou service spécialisée pour des personnes en situation de déficience visuelle avec handicaps associés.
- **Enrichir les connaissances** des participants sur le fonctionnement de la vision : de l'œil au cerveau.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Le fonctionnement de la vision**
 - Prendre en compte les étapes du développement de la fonction visuelle, corrélées à l'âge de l'enfant
 - Décrire l'œil et la fonction des principales structures anatomiques qui le composent
 - Différencier les défauts visuels (amétropies) de la déficience visuelle
 - Définir la déficience visuelle et la cécité
 - Distinguer les différentes façons de mal voir et leurs conséquences
- **La stimulation visuelle**
 - Evaluer les compétences visuelles d'une personne en utilisant le bilan d'efficience visuelle du CNRHR
 - Formuler des objectifs d'un travail de stimulation visuelle à partir des items du bilan
 - Créer un atelier de stimulation au sein d'un établissement en sélectionnant le matériel nécessaire et l'aménagement nécessaire au projet
 - Animer l'atelier et de pratiquer une séance de stimulation visuelle

PUBLIC

Professionnels du domaine paramédical ou éducatif accompagnant des personnes (enfants ou adultes) présentant une déficience visuelle avec troubles ou déficiences associées.

Professionnels confrontés à un questionnement sur l'efficience visuelle de personnes en situation de handicap rare ou complexe qu'ils accompagnent au sein de leur établissement. Ils souhaitent alors une base rigoureuse d'observation des compétences visuelles de ces personnes dans un contexte de déficiences associées et souhaitent mettre en place au sein de leur établissement, un atelier permettant de proposer un travail de stimulation visuelle avec des objectifs ciblés.

PREREQUIS

Aucun prérequis sur les niveaux de qualification des professionnels mais volonté, pour les établissements et services demandeurs, de mettre en œuvre les moyens matériels nécessaires à la création d'un projet de stimulation visuelle au sein de la structure.

DUREE

21h, soit **3 jours** répartis comme suit :

- **1 jour** sur les bases théoriques du fonctionnement de la vision
- **1 jour** de formation sur la présentation des items du bilan, du matériel.
- Environ 6 semaines plus tard, **1 journée** de retour d'expériences de prise en main des items du bilan d'efficience visuelle, avec l'analyse des vidéos ramenées par les stagiaires.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés théoriques, diaporama (power point)
- Vidéos
- Exercices pratiques et interactifs de mise en situation en binôme et en sous-groupe
- Études de cas avec support vidéo réalisé par les stagiaires

MODALITES D'EVALUATION

Une évaluation sera faite en **fin de session** directement avec les stagiaires. Elle comprend :

- Un questionnaire de satisfaction
- L'évaluation du compte rendu de bilan réalisé par les stagiaires lors de la présentation de leur situation

Une évaluation différée est proposée en fin de session, pour chaque établissement ou service représenté. Elle sera faite après quelques mois et se fera dans l'établissement ou le service de chaque stagiaire pour :

- échanger sur la mise en place du projet
- partager une séance de stimulation visuelle animée par le ou les professionnel(s)
- travailler sur les bilans filmés déjà réalisés et la définition des objectifs de travail en stimulation visuelle
- apporter des conseils pour l'aménagement de la salle de stimulation visuelle ou l'organisation des séances

Les responsables (directeur, chef de service) sont invités lors de cette réunion pour évoquer l'impact de la formation sur le projet institutionnel et sur la mise en œuvre opérationnelle du projet.

ORGANISATION DE LA FORMATION

SESSION INTER-ETABLISSEMENTS

Le CNRHR constitue des groupes d'environ 15 stagiaires, professionnels de différents établissements ou services, préalablement inscrits par formulaire (cf. bas de page).

Intervenantes

- **Alice FACON**, conseillère technique au CNRHR La Pépinière, de formation éducatrice spécialisée et instructrice en locomotion.
- **Alice WATTEL**, orthoptiste au CNRHR La Pépinière.

Lieu

La formation a lieu dans les locaux du

CNRHR La pépinière

Rue Paul Doumer,
8, allée Glatigny
59120 Loos

Tel : 03-20-97-17-31

Pour des formations regroupées en région
-> nous contacter (maximum une fois par an).

Programmation

Se référer à la page formation du site

Horaires

9h-17h avec une coupure repas d'une heure

Coût

Cette formation, entrant dans les missions des centres nationaux de ressources handicaps rares, est **gratuite**.

Seuls les repas seront facturés.

De ce fait nous demandons un **engagement sérieux et motivé** de chaque participant.

Pour vous inscrire, renseignez le bulletin de pré-inscription. Un accusé de réception vous sera alors adressé.

Une convention, reprenant les modalités de formation ainsi que le programme, vous seront envoyés avant la formation. Elle devra nous être retournée signée impérativement avant le début de la formation.

Enfin, vous recevrez une invitation individuelle dans les deux semaines précédant la formation.

Contactez le secrétariat du CNRHR pour plus d'informations

Par mail :

secretariatcnrhr@gapas.org

Par téléphone : 03 20 97 17 31

INSCRIPTION